



DEC_0258_2026

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SIGNEE ENTRE LA VILLE, LE RECTORAT ET LA DDFP POUR LE CIO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la convention de mise à disposition précaire de locaux pour l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Pont-Audemer et son activité du Centre d'Information et d'Orientation (CIO), entre la Ville, le Rectorat de la Région Académique de Normandie et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure, signée et autorisée par décision du Maire le 02/10/2024 pour une durée de 1 an avec tacite reconduction ;

CONSIDÉRANT l'échéance de cette reconduction au 24/06/2026 et la nécessité de maintenir l'activité du CIO jusqu'au 31/12/2026 dans ces locaux ;

CONSIDÉRANT que le bail ne pourra être prolongé ou renouvelé au-delà de la date du 31/12/2026 ;

Le Maire décide de signer l'avenant à la convention d'occupation précaire signée en date du 25/06/2024 entre la Ville, le Rectorat de la Région Académique Normandie et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure pour acter la prolongation de la location dans les termes identiques jusqu'au 31/12/2026 des locaux situés Rue Stanislas Delaquaize à Pont-Audemer (27500) destinés à l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Pont-Audemer pour le CIO.

Fait à Pont-Audemer, le 24 juin 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS